



**Loi Rilhac, expérimentation Macron-Blanquer :**  
Le SNUDIFO47 appelle les collègues à signer massivement la motion de la RIS de Monflanquin pour se grouper pour leur abandon, pour la satisfaction des revendications.

**Motion adoptée le 7 octobre  
lors d'une réunion d'information syndicale du SNUDI-FO à Monflanquin (Lot-et-Garonne)**

Nous, 10 enseignants réunis à Monflanquin avec le SNUDI FO 47 le jeudi 7 octobre, avons discuté de la proposition de loi Rilhac relative à la direction d'école, soumise en deuxième lecture à l'Assemblée nationale mercredi 29 septembre.

La mise en place de l'autorité fonctionnelle et la participation du directeur à l'encadrement de l'école modifierait profondément les relations entre les professeurs au sein des écoles. Il serait sommé de mettre en place les décisions du Conseil d'école, plaçant davantage encore l'école et ses enseignants sous la tutelle des collectivités locales (1). Si cette loi voyait le jour, le directeur deviendrait une sorte de contremaître chargé de mettre en place les réformes au sein de son équipe. Il serait soumis à d'énormes pressions, et l'équipe enseignante de l'école aussi. La porte serait ainsi grande ouverte vers la mise en place d'un statut de supérieur hiérarchique.

Nous avons également pris connaissance des annonces de Macron à Marseille qui veut expérimenter dans 50 écoles le recrutement des professeurs par le directeur de l'école. Nous ne sommes pas dupes : ce qui sera expérimenté à Marseille sera généralisé par la suite, le ministère ne l'a d'ailleurs pas démenti.

Nous nous associons totalement au communiqué des syndicats de professeurs des écoles des Bouches-du-Rhône SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'Action, SUD et CNT qui, dans l'unité, exigent « Plan écoles Marseille : Abandon du projet d'expérimentation, de contractualisation des moyens de recrutement par les directeurs d'école ».

Nous n'acceptons pas l'explosion du cadre de l'école républicaine, nous n'acceptons pas la logique de contractualisation des moyens et la liquidation de notre statut !

La loi Rilhac, comme l'expérimentation Macron à Marseille, doivent être abandonnées !

Nous communiquons cette motion à tous les collègues de nos écoles, les invitons à en discuter et à prendre position collectivement pour le retrait de ces projets.

*Adoptée à l'unanimité*

*(1) Demain, avec l'article 1 du projet de la loi Rilhac, chaque conseil d'école pourrait décider de déroger aux règles nationales en vigueur et d'édicter ses propres règles locales portant, comme Macron tente de le faire sur 50 écoles de Marseille, sur le recrutement des enseignants, l'aménagement des locaux, l'apprentissage, le rythme scolaire... Et le directeur devrait « entériner les décisions qui y sont prises et les mettre en oeuvre ». Le directeur version Rilhac/Blanquer/Macron deviendrait en fait l'employé d'un conseil d'école d'un nouveau type. Ce faisant les écoles, et donc le directeur, se retrouveraient sous une tutelle de plus en plus importante des mairies.*

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	ÉCOLE	SIGNATURE

